

### **Interpellation de M. Cools : Travaux et rénovation de la chaussée d'Alseberg.**

**M. Cools** rappelle que le 20 décembre dernier, les commerçants d'Uccle-Centre ont eu l'occasion d'assister à une présentation du planning des travaux de la STIB consacrés à la rénovation de la chaussée d'Alseberg entre le Globe et la rue Vanderkindere.

Les commerçants sont très inquiets. Des travaux préparatoires de Vivaqua viennent de débuter ce mois-ci. Les travaux de la STIB proprement dits débuteront en septembre 2020 pour une durée de 2 ans répartie en 6 phases.

Le Collège pourrait-il préciser le planning prévu pour ces travaux ?

La fermeture du tronçon Globe/Xavier De Bue aurait lieu de septembre à décembre 2020, alors qu'il s'agit de la période la plus propice au commerce. Dès lors, pourquoi ne pas avancer ces travaux en juillet et août 2020 et ne pas reporter après la fin de la rénovation de la chaussée d'Alseberg les travaux envisagés l'été 2020 sur l'avenue Brugmann ? Le Collège est-il intervenu pour obtenir une réduction de la durée du chantier grâce à la réalisation de travaux le week-end ainsi qu'à l'extension jusqu'à 23h00 des travaux prévus habituellement entre 08h00 et 15h00 ? Ces mesures permettraient de réduire de moitié la durée globale du chantier. La STIB a-t-elle déjà lancé son marché public pour les travaux ?

La STIB a annoncé le versement d'une indemnité forfaitaire de 2.000 € pour les commerces. Mais cette somme est totalement insuffisante pour couvrir les pertes subies. La Région et la commune ne peuvent-elles prévoir des interventions complémentaires afin de compenser la perte du chiffre d'affaires ?

À de très nombreuses reprises dans le passé, les travaux de remplacement des rails par la STIB ont été effectués avec le recours à la technique de l'aiguillage flottant, qui permet de maintenir le trafic des trams. Pourquoi n'est-ce pas le cas aussi pour ce chantier ?

Comment le Collège explique-t-il et accepte-t-il qu'un planning des travaux soit présenté alors que le permis d'urbanisme n'a pas encore été déposé et qu'il n'y a donc pas encore eu de débat public sur les options envisageables pour le réaménagement de la chaussée ?

Ce réaménagement prévoira-t-il le maintien d'un stationnement des deux côtés de la chaussée d'Alseberg ? L'actuel Collège s'est-il prononcé sur un avant-projet de réaménagement de la chaussée ? L'a-t-il accepté ? Les commerçants et habitants seront-ils associés à l'avant-projet avant son dépôt sous forme d'un permis d'urbanisme ?

Avant la fin des travaux de la chaussée d'Alseberg, qui auront de toute évidence un impact important sur la mobilité à Uccle, d'autres chantiers sont-ils prévus dans des axes structurants de la commune ?

### **M. Norré : Réaménagement de la chaussée d'Alseberg**

**M. Norré** précise que la chaussée d'Alseberg constitue un véritable poumon économique pour Uccle, et en particulier Uccle-Centre.

Mais actuellement, les commerçants y souffrent, même si nul ne peut contester que des travaux doivent être réalisés afin de donner une nouvelle jeunesse au quartier. Mais selon M. Norré, ces travaux ne peuvent être réalisés n'importe comment car personne n'a envie de revivre ce qui s'est passé avec le tronçon allant de la gare de Calevoet au Globe.

Les travaux qui viennent de commencer suscitent un sentiment d'inquiétude au sein du groupe socialiste. Cette inquiétude est partagée par de nombreux commerçants et riverains. M. Norré craint que ces travaux ne soient le coup de massue final pour de nombreux commerçants, voire pour le quartier tout entier, et ce d'autant plus que le déménagement des services communaux est prévu pour la même période.

Quoiqu'il n'ait pas toutes les clés en main, le Collège doit s'efforcer de jouer le rôle de relais efficace et proactif entre la commune et les différents donneurs d'ordre tels que la STIB, Vivaqua, etc.

Cependant, le planning proposé, ou plutôt imposé, a de quoi interpellier. Aucune fermeture n'est prévue pour les mois de juillet et d'août, alors qu'il s'agit d'une période plutôt calme. Par contre, le planning prévoit la fermeture complète de la partie la plus importante, reliant le secteur du Globe à la rue Xavier De

Bue, de septembre à décembre 2020, alors qu'il s'agit de la période de l'année au cours de laquelle les commerçants réalisent la part la plus importante de leur chiffre d'affaires.

Au cours de la réunion du 20 décembre dernier, la demande d'invertir les travaux prévus sur cette partie de la chaussée avec une autre phase ou avec les travaux prévus avenue Brugmann a recueilli l'adhésion de tous les commerçants présents. Le Collège s'est engagé à œuvrer en ce sens.

M. Norré a été heureux de lire dans la presse que M. l'Échevin Wyngaard estimait inadéquate la période retenue et comptait répercuter la demande des commerçants lors d'une rencontre avec le Ministre Pascal Smet prévue la semaine du 14 janvier 2019.

Le Collège a-t-il déjà pris contact avec les responsables de la STIB et les impétrants, comme il s'y est engagé le 20 décembre dernier ? Si c'est le cas, quelles ont été leurs réactions ?

La rencontre avec le Ministre Pascal Smet a-t-elle eu lieu ? Quelles ont été les positions défendues ? Quelles avancées le Collège a-t-il pu obtenir ? Y a-t-il des éléments garantissant qu'on ne revivra pas le fiasco du tronçon Calevoet-Globe ?

Vu que le Collège affirme étudier tout ce qui pourra être mis en place pour les commerçants, comme par exemple l'extension de la durée du stationnement gratuit, pourrait-il exposer les différentes pistes envisagées ?

Quand aura lieu la prochaine rencontre avec les commerçants ?

**M. Cohen** estime qu'il serait opportun d'accorder également l'indemnité compensatoire aux commerçants de la rue Xavier De Bue et du Parvis Saint-Pierre, car ceux-ci vont aussi souffrir de ces travaux.

**M. De Bock** estime que les travaux de la chaussée d'Alseberg sur le tronçon Globe-Calevoet témoignent d'un certain laisser-aller, surtout si on compare la gestion de cette voirie avec le rapide aménagement de la chaussée d'Ixelles et de la Porte de Namur. Il appartient à l'autorité communale de mettre la Région en demeure afin d'y remédier.

Vu que l'indemnité concédée n'est pas de nature à compenser la perte subie par les commerçants lésés, il convient de mettre en place un véritable plan de redéploiement de la chaussée d'Alseberg. Selon M. De Bock, il est nécessaire de développer un authentique « masterplan », en croisant les compétences (logement, fiscalité) de tous les échevins concernés. Le précompte immobilier pourrait faire l'objet de réductions afin d'inciter les propriétaires d'immeubles à rénover le parc de logements.

M. De Bock insiste sur la fracture socio-démographique propre à ce secteur : les revenus des habitants de ce tronçon de la chaussée d'Alseberg sont inférieurs dans une proportion de 20 % à la moyenne régionale.

**M. Hayette** estime qu'en dépit du classement de la chaussée d'Alseberg en zone de rénovation urbaine (ZRU), cette artère a donné lieu à un Plan régional de développement durable (PRDD) insatisfaisant. La commune doit être proactive dans ce dossier, qui pourrait être l'occasion, non d'un conflit entre commune et Région, mais d'une authentique synergie entre ces deux instances.

**M. le Bourgmestre** reconnaît qu'il s'agit d'un des grands chantiers de la mandature.

Néanmoins, il insiste sur le fait que certains commerces ont périclité en raison d'une mutation de l'activité commerciale, indépendante des travaux entrepris sur la chaussée d'Alseberg.

Les commerçants sont bien conscients du fait que la rénovation requise pour une relance du quartier et un retour des habitants exige la mise en œuvre de travaux d'une certaine ampleur mais ils aimeraient surtout pouvoir disposer d'un planning de ces travaux suffisamment tôt. L'administration communale devra donc fournir des efforts en termes de communication.

La comparaison avec les aménagements opérés à Ixelles n'est peut-être pas tout à fait pertinente, les travaux entrepris étant d'une toute autre nature.

M. le Bourgmestre est quelque peu réticent face à l'idée d'octroyer des primes car il lui semble difficile d'à la fois réduire la fiscalité et accorder une aide financière aux commerçants en difficulté. Selon des informations obtenues auprès du bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, les commerçants de cette commune bénéficient d'une compensation financière exclusivement en cas de travaux d'initiative communale, les chantiers régionaux ne donnant pas lieu à une telle aide.

**M. l'Echevin Wyngaard** estime qu'il faut profiter de l'occasion donnée par l'intervention sur les rails de tram, indispensable en raison de leur état avancé de décomposition, pour améliorer la qualité de l'espace public dans ce secteur.

Le Collège n'a pas encore fixé de manière définitive le point de vue qu'il entend défendre sur ce tronçon. Une étude menée par Tractebel envisage l'aménagement de parkings souterrains sous les places Emile Danco et Jean Vander Elst.

La situation de la chaussée d'Ixelles n'est pas comparable, dans la mesure où l'absence de rails de tram sur cette voirie permet d'accélérer les travaux.

L'installation d'aiguillages flottants est une solution qui ne peut être retenue en raison de contraintes techniques empêchant le maintien d'une voie de circulation parallèle.

Le Collège souhaite établir un dialogue constructif et permanent avec les riverains et les commerçants. Vu que les travaux sont décomposés en phases impliquant selon les cas et les tronçons concernés une fermeture partielle ou totale de la voirie, plusieurs scénarios ont été présentés lors de la réunion d'information du 20 décembre dernier. Suite au refus manifeste d'une fermeture du tronçon Uccle-Centre de septembre à décembre 2020, relayé par le Collège auprès du Ministre Smet, la Région et la STIB ont proposé de procéder à cette fermeture de mars à juin 2021. Ces deux options ont fait l'objet d'un sondage effectué par l'association des commerçants auprès de leurs affiliés. Une courte majorité s'est prononcée en faveur de la première proposition, soit la fermeture de septembre à décembre 2020, en dépit des réticences initiales.

En matière de parking, l'offre de plages de stationnement est envisageable mais il faudra évaluer si une telle disposition est de nature à répondre à la demande des commerçants.

Une séance d'information destinée aux habitants aura lieu dans les prochaines semaines, vu qu'il était nécessaire d'obtenir un accord des commerçants avant de revenir auprès des riverains.

La ligne de bus 37, qui sera lancée au mois de mai, passera par l'avenue Coghén. Les habitants de cette voirie recevront un toutes-boîtes dans les prochains jours. Des informations relatives à cette ligne 37 seront également repercutées par la suite aux habitants de la chaussée d'Alseberg.

Le Collège a repercuté auprès de la STIB son souhait d'une exécution aussi rapide que possible des travaux du chantier.

M. l'Echevin Wyngaard signale que des travaux sont envisagés avenue Brugmann en juillet-août 2020. Cependant, vu l'importance de l'axe Brugmann pour la circulation, il n'est guère concevable que l'avenue Brugmann et la chaussée d'Alseberg soient fermées simultanément durant l'été 2020. Des travaux étant prévus chaussée de Neerstalle du côté de Forest, le Collège maintiendra le contact avec l'administration communale forestoise pour assurer une bonne coordination. Le réaménagement de l'avenue Winston Churchill a aussi été évoqué mais jusqu'à présent, aucune date n'a été fixée.

Quoique l'impact des travaux sur la vie économique soit incontestable, le nombre de fermetures de commerces demeure très limité entre les secteurs Calevoet et Globe.

**M. Cools** rappelle que la prolongation des horaires de travail jusque 23h00 permet de raccourcir la durée des chantiers.

Y a-t-il moyen d'influencer le marché public de la STIB ou celui-ci est-il déjà conclu ? Vu les délais requis pour l'obtention des permis d'urbanisme, il ne faut pas traîner si on souhaite garantir le début des travaux pour septembre 2020.

Sur base du taux de pauvreté, qui est de nature à susciter des inquiétudes, le gouvernement régional a intégré la chaussée d'Alseberg dans le dispositif des zones de rénovation urbaine (ZRU) avec un subside unique de 265.000 € pour 3 kilomètres de voirie.

Lorsqu'il exerçait la fonction d'échevin dans le Collège précédent, M. Cools avait demandé au Ministre Vervoort que les anciennes « zones de développement renforcé du logement » puissent avoir recours aux primes renforcées à la rénovation pour les personnes dont les revenus se situent en dessous d'un certain seuil. Toutes ces zones sont désormais nommées ZRU mais, étant donné que les arrêtés de subsidiation n'ont pas été modifiés suite à l'intégration de la chaussée d'Alseberg parmi les ZRU, les habitants à faibles revenus de cette voirie ne peuvent bénéficier des primes renforcées à la rénovation. Le nouvel arrêté promis par le cabinet Vervoort n'ayant pas été établi, M. Cools invite le Collège à relancer le gouvernement toujours en fonction afin que les adaptations nécessaires soient réalisées.

**M. Norré** est favorable à l'instauration d'un point de contact, non seulement pour informer les riverains et commerçants mais aussi pour assurer le relais entre l'administration communale et les différents chefs de chantier, de manière à ce que la médiation puisse être effectuée en temps réel.

**M. De Bock** regrette qu'il n'y ait pas une position arrêtée sur la chaussée d'Alseberg dans le cadre d'un « masterplan ».

**M. l'Echevin Wyngaard** répond qu'il n'y a pas lieu pour la commune d'élaborer un masterplan à propos d'une voirie dont elle n'assume pas la gestion.

La poursuite de travaux en dehors des horaires classiques peut être envisagée dans certains cas, et a d'ailleurs déjà été effectuée par certains organismes, notamment Vivaqua, mais il ne faut pas perdre de vue que dans des zones plus densément peuplées, cette pratique risque d'incommoder les riverains.

Le comité d'accompagnement qui sera mis sur pied intégrera, outre les délégués des institutions concernées, des représentants des commerçants et riverains. De manière générale, l'administration communale veillera à ce que les habitants disposent de points de référence où s'adresser. De plus, la STIB offre les services d'une médiatrice, dont les coordonnées ont été communiquées.

Par ailleurs, la STIB n'a pas encore procédé à la désignation d'un entrepreneur pour les travaux considérés.